

BILAN DE COMPÉTENCES

À PROPOS DU PROGRAMME :

Ce projet professionnel doit vous permettre d'améliorer votre niveau de satisfaction au travail, mais aussi de développer votre employabilité et de sécuriser votre parcours.

Il s'accompagne d'un plan d'action permettant de le mettre en œuvre et de passer à l'action.

Le bilan de compétences est une projection positive vers l'avenir. Il vise également à développer des aptitudes, à s'orienter et à piloter votre carrière de façon autonome.

Le bilan de compétences est une démarche volontaire pour :

- Faire le point de son parcours professionnel,
- Être acteur de son devenir professionnel,
- Réfléchir à une stratégie de carrière,
- Explorer une nouvelle orientation professionnelle,
- Préparer un projet de reconversion professionnelle,
- Réfléchir à un changement de métier,
- Valider le choix d'une formation ou d'une VAE,
- Valider un projet de création d'entreprise.



OBJECTIFS

- Confiance et sérénité pour avancer dans votre projet,
- Identifier vos aspirations (vos valeurs, vos besoins, vos forces),
- Analyser votre portefeuille de compétences (vos ressources, vos savoirs, savoir-faire, et savoir-être, votre valeur ajoutée, votre singularité),
- Définir le projet qui vous correspond.



PUBLIC

- Salarié du secteur public ou privé,
- Demandeur d'emploi,
- Travailleur indépendant.



PRÉREQUIS

- Maîtrise des outils bureautiques,
- Volonté d'évoluer, afin d'atteindre ses objectifs.



DÉROULÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT

Le déroulement du bilan de compétence suit les trois phases réglementaires inscrites au Code du travail, article R6322-35, en alternant entretiens et travail guidé personnel :



1

PHASE PRÉLIMINAIRE :

- Analyse de la demande du (de la) bénéficiaire,
- Détermination du format le plus adapté à la situation et au besoin,
- Définition conjointe des modalités de déroulement du bilan.

PHASE D'INVESTIGATION :

- Analyser les motivations, les valeurs, les intérêts professionnels et personnels,
- Identifier les connaissances, compétences et aptitudes professionnelles,
- Déterminer les possibilités d'évolution professionnelle.

Cette phase a pour objectif de permettre au (à la) bénéficiaire soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

2



PHASE DE CONCLUSION :

- Appropriation des résultats détaillés de la phase d'investigation,
- Recensement des conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels, et, le cas échéant, d'un projet de formation,
- Définition des modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.



3



MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Durant le bilan de compétences, le(a) bénéficiaire est accompagné(e) par une formatrice. Celle-ci peut utiliser les techniques suivantes :

- Tests spécialisés : test de personnalité,
- Questionnaires d'autoévaluation : vivre en accord avec ses valeurs, confrontation des croyances limitantes,
- Apports de connaissances : marché de l'emploi, connaissance des métiers et des formations, des dispositifs de financement,
- Enquêtes-métiers : ces enquêtes ont pour objectif de rencontrer des professionnels des secteurs et/ou des métiers envisagés,
- Rédaction d'une synthèse : la synthèse reprend les points structurants de la démarche notamment le projet, les atouts pour réussir ainsi que le plan d'action.

LIVRABLES ET SUIVI DES RÉSULTATS :

A l'issue du bilan de compétences, le bénéficiaire recevra :

- Une synthèse de son accompagnement,
- Une attestation de présence,
- Un questionnaire de satisfaction lui permettant d'évaluer les apports de l'accompagnement.

Une prise de contact ultérieure pour savoir où en est le projet et faire un point d'avancement à un mois puis à 6 mois.

COMPÉTENCES VISÉES :

- Préparer ou faire évoluer son projet professionnel,
- Développer sa capacité à prendre des décisions quant à l'orientation de sa carrière professionnelle,
- Meilleure connaissance de soi et de ses compétences.

INTERVENANT :

En fonction de votre besoin, nous vous mettrons en relation avec l'expert dédié.

ACCOMPAGNEMENT A DISTANCE :

Les accompagnements « à distance », seront réalisés avec « Zoom », un outil de visioconférence.



DURÉE :

Le bilan de carrière dure 24 heures. Il alterne entretiens individuels et travail guidé dont :

- 7 sessions de 2h d'entretien,
- 10 heures de travail personnel guidé,
- Amplitude de 6 à 10 semaines.

TARIF :

- CPF : 3 000 € TTC,
- Entreprise : 3 500 € HTC.

FINANCEMENT :

- CPF,
- Plan de développement des compétences,
- Personnel.

MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCES :

Toute demande de prestation s'accompagne de l'envoi d'un devis précisant le montant (TTC) de la prestation, ainsi que ses dates de réalisation.

Le devis est transmis sous format électronique par mail.

La prestation, après acceptation du devis et signature du contrat ou de la convention de formation, peut démarrer en respectant le délai minimum calendaire de 14 jours.

DE HANDICAP

PERSONNE EN SITUATION

La prestation est ouverte à tout public.
Pour les personnes en situation d'handicap, vous pouvez contacter Marie Aude Lagache, référente handicap pour des aménagements particuliers. En dernier recours et avec l'acceptation des bénéficiaires, l'accompagnement pourra entièrement être réalisé à distance.

Par mail : malagache@acmentoring.com

Pour toute question ou toute demande, contactez Marie Aude LAGACHE :

- 07 84 51 40 75
- malagache@acmentoring.com
- www.acmentoring.com

INSCRIPTION

Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
actions de formation, bilans de compétences.

MENTIONS LÉGALES

- La structure générale, ainsi que les textes de ce document sont la propriété d'AC Mentoring. Les photos proviennent de bibliothèque d'image libres de droit.
- Toute reproduction, totale ou partielle, et toute représentation du contenu substantiel de ce document, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse d'AC Mentoring, est interdite, et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.
- Les informations, pictogrammes, photographies, images, textes, sont protégés par des droits de propriété intellectuelle. À ce titre, toute reproduction, représentation, adaptation, traduction et/ou modification, partielle ou intégrale de ce document sont interdits.
- La copie sur support papier à usage privé de ces différents objets de droits est autorisée conformément à l'article L122-5 du Code de la Propriété Intellectuelle. Leur reproduction partielle ou intégrale, sans l'accord préalable et écrit de l'auteur, est strictement interdite.



AC MENTORING

ASSERTIVE CAREER MENTORING

75 Avenue Parmentier 75544 Paris cedex 11 - + 33 678 376 505

Capital 3 000 € - RCS 529 996 548 - APE 7022Z -

TVA intracommunautaire FR 91529996548 - NDA : 117 562 928 75

Mis à jour en janvier 2022